

REUNION DE CONSEIL DU 23.03.2010

L'an deux mil dix, le vingt trois mars à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Quiers sur Bezonde, légalement convoqués le 16 mars, se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Petat Eric Maire,

Présents : PETAT Eric, PILTE Patrice, PAVARD Michèle, ROILLE Bruno, POTTEAU François, COUROUX Michel, LEJEAU Luc, ARCHENAULT Pascale BEAUVALLET Maurice, DELAVEAU Cécile, BARBEILLON Véronique, CHAOUAT Maurice, ASSELIN Marie-Claude, CHAVANEAU Philippe, BEAUVALLET Magali.

Secrétaire de séance : BEAUVALLET Magali

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Lecture du compte rendu de la séance précédente, lu et approuvé à l'unanimité.

Il est noté que les comptes rendus des séances du 02.02.2010 et du 26.11.2009 ont été affichés pour publication dans le tableau d'affichage de la mairie mais que celui-ci ayant subi des désordres lors de la tempête du 25.02.2010, les feuilles ont disparu.

Lecture du compte rendu de la dernière séance approuvé à l'unanimité.

Hôtel : Michel Couroux se charge de recontacter Monsieur LEON de la CCI.

Animation : Marie-Claude Asselin va recontacter Monsieur Pinault pour organiser une conférence sur le 2^{ème} semestre 2010.

CCAS : Monsieur Chaouat a préparé un document pour annoncer la permanence qui se fera les 1^{er} lundis de chaque mois et la première le 3 mai.

Bicross : championnat.

Un courrier sera fait aux membres de l'association BCCBQ pour une meilleure gestion de la préparation, il leur sera demandé d'être plus présents lors de l'installation, mais en contre partie une concertation en préambule sera organisée pour coordonner les tâches de chacun.

Le conseil dans l'ensemble estime que cette activité est très positive pour la commune.

Ordre du jour

Approbation du compte administratif 2009

Monsieur CHAOUAT Maurice, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2008. Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Le conseil constate que toutes les opérations en recettes, en dépenses, les restes à réaliser 2008, les résultats de l'année 2008 ont bien été intégrés dans le compte administratif 2009 et :

décide d'approuver le compte administratif 2009 qui fait apparaître les résultats suivants :

EXCEDENT INVESTISSEMENT	773 324.94 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	384 430.62 €
RESTES A REALISER 2008	531 000.00 €

décide l'affectation des résultats 2009 sur l'exercice 2010 de la manière suivante :

001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	773 324.94 €
002 EXCEDENT FONCTIONNEMENT	384 430.62 €

Approbation du compte de gestion 2009

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2009 établi par la Trésorerie de Lorris qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	384 430.62 €
Excédent d'investissement	773 321.94 €

Le conseil municipal à l'unanimité constate que les résultats sont identiques à ceux présentés dans le compte administratif 2009 et approuve le compte de gestion 2009.

Vote des trois taxes 2010

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition 2009 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Les taxes actuellement établies produiraient sur 2009 la somme de 314 409.00 € et les allocations compensatrices 2010 représentent le produit suivant :

Taxe habitation	18 884.00 €
Taxe foncière	12 688.00 €
Taxe professionnelle	790.00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal avant de voter le budget primitif 2010, qu'il se prononce sur le maintien des taux, l'augmentation ou la réduction.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les mêmes taux que les années précédentes soit :

TAXES	TAUX	Bases d'imposition	Produit fiscal attendu 2010
Taxe habitation	13.02 %	1 063 000.00	138 403.00 €
Taxe foncière bâti	23.01 %	634 000.00	145 883.00 €
Taxe foncière non bâti	54.08 %	55 700.00	30 123.00 €
			314 409.00 €

Vote du budget primitif 2010

La commission des finances s'est réunie pour étudier le budget primitif 2009 qui s'équilibre en fonctionnement à 1 634 771.00 € et en investissement à 2 107 881.00 € (y compris les restes à réaliser 2009)

Les résultats 2009 ont été repris suivant l'affectation établie dans une précédente délibération.

En investissement les grands postes sont :

- les travaux de l'école pour 1 200 000.00 €
- la construction du bâtiment services techniques
- les travaux de voirie qui reprennent ceux de 2009 non réalisés
- la réfection des menuiseries extérieures de la salle polyvalente
- la concrétisation des travaux Cœurs de village
- l'achat de terrains

Pour les subventions aux associations compte 6574, le conseil apporte quelques modifications dans les attributions proposées par la commission des finances.

BUDGET LOTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
		Vente terrains	161 000.00
Travaux	62 222.13		
Travaux annexes	11 461.86		
Total dépenses	73 683.99	Total recettes	161 000.00

Et suivant les transferts entre l'investissement des terrains aménagés (opérations de stocks) nous obtenons un excédent en fonctionnement de 161 000.00 € et un déficit en investissement de 73 683.99 €

BUDGET PRIMITIF 2010-

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Déficit investissement Travaux 2009	73 684.00	Excédent Ventes des terrains sur 2009	161 000.00
Solde travaux sur 2010	17 493.00		
Solde travaux annexes	552.00		
Prise en charge valeur terrain provenant du budget communal*	7 000.00		
Affectation résultat définitif sur le budget communal en fin d'exercice **	62 272.00		
Total dépenses	161 000.00	Total recettes	161 000.00

**** A condition que tous les travaux soient réalisés sur 2010**

***La valeur de ce terrain sera considérée comme une vente dans les comptes de la commune et cette opération sera neutre. Par conséquent l'excédent définitif sera de 69 271.00 €**

Les membres du conseil après avoir entendu toutes les informations approuvent le compte administratif 2009 qui dégage :

Excédent de fonctionnement 161 000.00 €
Déficit d'investissement 73 683.99 €

Approuvent l'affectation de ces résultats sur l'exercice 2010 dans leur intégralité.

Votent le budget primitif en intégrant le solde des travaux et des travaux annexes, la réintégration des résultats 2009, la prise en charge de la valeur du terrain et l'affectation des résultats définitifs soit 62272.00 €.

Placement

Le conseil municipal renouvelle le placement de fonds sur un compte à terme ouvert auprès de l'Etat pour la somme de 80 000.00 € et charge Monsieur le Trésorier de Lorris de réaliser la démarche. Cette demande doit être renouvelée chaque année.

TRAVAUX ECOLE

Avenants et moins values

Le cabinet Alpha architecture présente plusieurs avenants et moins values sur les travaux de l'école

Avenants

LOT 9 **9 423.32 € HT**

LOT 7 **2 492.06 € HT**

LOT 9 : avenants travaux supplémentaires prises, alimentation stores anciens bâtiments, baie de brassage, prises VGA ancien et nouveau bâtiment soit un montant total de **9 423.32 € HT**. Ces travaux font suite à un projet scolaire qui a été obtenu pour les écoles et qui permet l'installation de tableaux numériques. Ces nouvelles installations requièrent des nouveaux branchements qui eux ont généré des créations de lignes supplémentaires d'où une baie de brassage en numérique pour palier au manque de place dans les fourreaux.

Moins value :

LOT 4 : moins value de 4 589.22 € HT et si on retire les grilles de défense, moins value de 4 134.00 € HT. **SOIT MOINS VALUE 8 723.21 €**

LOT 7 : changement modèle dalles plafonds à la suite de l'option panneaux rayonnants L'entreprise Bidet a revu son devis initial en prenant en compte la déduction des dalles aux emplacements des luminaires et a renégocié son prix d'achat des dalles neutres afin de ramener son devis n° 1003069 de 18/03/10 à une plus value de **2 492,06 € HT**.

Actuellement le décompte des avenants validés représente :

Lot 9 BUREAU prises	8 954.00 € HT
Lot 10 FORCLUM évier +kitchenette	1 690.25 € HT
LOT 1 PERRIN bac dégraisseur	3 623.69 € HT
LOT 10 soit un montant total de	14 267.94 € HT

Décompte général avec les avenants lots 9 et 7 et les moins values sur le lot 4

	Avenants HT	Moins value HT	Avenants et moins value HT
LOT 9	18 377.00 €		
LOT 10	1 690.25 €		
LOT 1	3 623.69 €		
LOT 4 Menuiseries intérieures		8 723.21 €	
LOT 7	2 492,06 €		
Montant total	26 183.00 €	8 723.31 €	17 459.69 €

Soit 1.33 % du marché global TTC.

Après avoir entendu toutes ces informations le conseil municipal approuve les avenants présentés par l'architecte et autorise Monsieur le Maire ou un Maire-adjoint à signer toutes les documents rattachées à cette décision.

Travaux école, il est suggéré de faire visiter l'école aux membres du SIRIS. Cette visite se fera quand le préau sera réparé, Michèle Pavard se charge d'avertir les communes lors de la prochaine réunion.

Les membres du conseil sont invités à réfléchir sur les futurs aménagements coté rue de la Duboiserie, supprimer l'escalier et augmenter la capacité de stationnement...

Une rencontre sera organisée avec la Société EXEAU.

Le conseil évoque l'idée de créer un sens unique dans cette rue.

Visite école de Thimory : Madame Djemaï a émis l'idée de visiter l'école de Thimory pour aider au choix des peintures intérieures et crépis. Un rendez-vous sera demandé au président du SIRIS de Thimory.

RESERVE PARLEMENTAIRE

Un membre du conseil lors de la commission des finances a soumis l'idée de représenter notre dossier financier de l'école pour une nouvelle demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.

En effet, les avenants, plus les travaux annexes (ERDF, LYONNAISE, France TELECOM,) et les subventions non obtenues sur les panneaux photovoltaïques, la salle des associations font que le budget initial a subi des modifications non négligeables et cette nouvelle demande permettrait au conseil municipal de maintenir l'équilibre du budget et de ne pas être obligé de recourir à l'augmentation des taxes communales.

Après avoir entendu ces informations le conseil autorise Monsieur le Maire à déposer une demande pour la somme de 200 000.00 €.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Suite à l'audit énergétique mené sur les bâtiments communaux (restaurant, salle polyvalente, maison 34 rue de l'Aunoy) les conclusions concernant la salle polyvalente font apparaître des carences sur l'isolation en particulier les murs et les menuiseries.

Le conseil après avoir entendu ces informations décide que des travaux seront engagés en 2010 sur les menuiseries extérieures et sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'amélioration des locaux communaux. La demande de subvention portera sur la somme de 68 718.88 € et autorise Monsieur le Maire ou un Maire-adjoint à signer toutes les pièces rattachées à cette demande de subvention.

TRAVAUX VOIRIE 2010

La commission s'est réunie pour définir les travaux voirie 2010, il a été retenu les deux plateaux rue du Hallier, rue du Plessis, le rabotage de chaussée, le recalibrage, le renforcement accotement et la remise à niveau si besoin des : chemin et impasse Jobert, chemin de la Poudrie, rue des Tulipiers. La DDT dans le cadre de la mission ATESAT se charge de faire les estimations et de rédiger les documents du marché public (bordereau des prix, détail estimatif, règlement de la consultation cahier des charges particulières, acte d'engagement, et des plans). Le conseil après avoir entendu ces informations approuve les documents composant le dossier marché public et autorise Monsieur le Maire ou un Maire-adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier y compris les pièces qui valideront le marché avec l'entreprise.

URBANISME

Dans le cadre des travaux Cœurs de Village il doit être déposé un permis de démolition pour l'ancienne gare et le local BMX et aussi une déclaration préalable pour la construction d'un chalet sur le terrain de BMX.

Le conseil après avoir entendu ces informations autorise Monsieur le Maire à déposer ces deux demandes d'autorisation.

PERSONNEL

Monsieur le Maire informe qu'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe a été créé par délibération du 26.11.2009. Ce poste est mis en place pour palier au départ d'un agent qui a demandé une mise en disponibilité.

La personne retenue pour ce poste vient de la fonction publique territoriale et possède un grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et peut prétendre très prochainement à un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Dans le cadre des contrats proposés par Pôle emploi, la commune peut recruter un jeune de moins de 25 ans diplômé et qui est en recherche d'emploi. Ce poste a été créé par délibération du 26.11.2009.

Après avoir entendu ces informations le conseil décide de :

- ❖ créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- ❖ créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- ❖ demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique à l'occasion d'une prochaine réunion de la CTP l'annulation des grades non occupés.

Balayage des voies communales

Monsieur Lejeau soulève un problème concernant le personnel qui balaye les routes manuellement alors que la commune possède une balayeuse. Monsieur Pilté explique que malheureusement n'ayant qu'un chauffeur possédant un permis poids lourd, il est difficile de lui confier toutes les tâches et que ce travail devait impérativement être fait alors que le reste du personnel posait de l'enrobé à froid et gérait l'installation des structures pour le championnat bicross.

Un membre du conseil dit que ce matériel n'est pas adapté à nos voies et qu'il ne faudrait que des lignes droites et surtout pas des petits axes comme ceux du lotissement, que cette machine est surdimensionnée pour les besoins attendus.

Il se pose la question de savoir, faut-il la vendre, faut-il engager une société de nettoyage. Des devis seront demandés. Monsieur Lejeau est chargé de prendre contact avec Monsieur Mariot pour faire des essais et vérifier l'utilité de cet équipement. Il est suggéré aussi de remettre en état l'ancienne balayeuse pour faire les secteurs les plus ingrats.

RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION ANIMATIONS

Pascale Archenault donne des informations sur la recherche d'un animateur pour *l'arbre de Noël*, le conseil laisse le choix à Madame Archenault de trouver la meilleure proposition.

Préparation du rallye 9 mai il reste à définir quelques accès sur le trajet.

Marché de Noël : un animateur avec un orgue de barbarie. Il est posé la question, s'il est fait appel à une animation, faut-il continuer à prendre Monsieur Martin. Le sujet sera débattu lors d'une prochaine réunion de la commission.

Marché mensuel

Monsieur le Maire évoque la création d'un marché, la commission animation a travaillé sur ce thème, mais n'a pas reçu beaucoup de réponses positives.

Le conseil décide de maintenir ce projet et de le lancer début mai.

Pour cela il autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour créer le marché, définir un règlement et instituer des tarifs :

1.00 € le ml avec de l'électricité (balance, éclairage) et 5.00 € en plus pour une vitrine réfrigérée.

Ces recettes seront encaissées dans le cadre de la régie manifestations.

Quand toute la procédure administrative sera mise en place, un courrier sera fait au exposant ayant répondu et aux autres pour les avertir de la date de démarrage soit le 1^{er} mai.

Pour que cette nouvelle animation se sache rapidement une campagne publicitaire très forte devra être mise en place.

Semaine du développement durable 3 et 4 avril

Elle durera moins longtemps que l'année précédente pour des raisons de planning scolaire.

Les enfants seront associés à cette action en construisant un hôtel à insectes.

Le personnel communal sera chargé de récupérer l'exposition à Neung sur Beuvron, d'installer les expositions et de préparer des ossatures pour créer les hôtels.

Magali Beauvallet se charge d'intervenir auprès des écoles pour les informer sur la possibilité de participer. Une classe travaille actuellement sur la création d'une mini forêt.

Ces ou ces hôtels seront positionnés sur le parcours du rallye botanique et peut-être qu'à cette occasion il pourra être remis aux participants une plaquette expliquant le principe et surtout le but de cette construction.

Madame Barbeillon Véronique dit que la SHOL s'investit cette année dans cette action. Il serait peut-être bien de prévenir Monsieur Javoy.

SALON NATURE ET CITE

Prochaine réunion 09.04.2010 à 18 heures 30

CCBEL

Commission urbanisme

Monsieur Petat est en charge de la commission urbanisme intercommunal.

Il sera lors d'une prochaine réunion demandé aux Maires des communes de se prononcer sur nouvelle compétence : l'urbanisme, la création de document d'urbanisme.

Actuellement la CCBEL travaille sur le SCOT du Pays Gâtinais qui concerne nos communes.

Le SCOT est un document qui donne les grandes orientations d'urbanisme, d'aménagement, de cohésion territoriale à prendre en compte dans nos documents d'urbanisme. Il est établi au vu de statistiques économiques, démographiques, ... Monsieur Couroux qui assiste à ces réunions de travail au sein du Pays dit que l'élaboration de ce document propose de nombreux soucis en particulier pour les petites communes qui craignent perdre toute possibilité de construire et de se développer.

Dans le cadre de la CCBEL il sera prévu d'établir des documents d'urbanismes (PLU, PLH) communs aux 12 communes qui devront prendre en compte les prescriptions du SCOT.

Quelques informations

Monsieur Pilté dit qu'il va faire retirer les panneaux de basket rue du Hallier qui sont inutilisables sur un sol sableux et peuvent être dangereux. Monsieur Petat en profite pour rappeler qu'il faut réfléchir rapidement sur les nouveaux aménagements d'espaces publics puisque des subventions dans le cadre des Cœurs de village nous seront attribuées à cet effet.

Monsieur Chavaneau redonne de informations sur le parcours du chevreuil et le coût pour l'utiliser hors coût matériaux et installation.

Monsieur Petat demande à reprendre contact avec cette société et poursuivre la réflexion sur ce thème. Monsieur Chavaneau fait remarquer qu'il serait bien que les thèmes mis en place ne soient pas figés et qu'il y ait des possibilités de moduler ou faire évoluer les thèmes.

Syndicat de la Bezonde

Une réunion est prévue jeudi prochain, nous aurons des informations sur la création de la zone humide.

Création d'un chemin piétonnier

Des conseillers font remarquer qu'il n'a pas été prévu de chemin piétonnier entre la rue du Hallier et le secteur de l'avenue de la gare. Monsieur Petat propose une réflexion sur ce sujet mais qui doit être très rapide, plusieurs sentiers sont proposés, mais aucun ne paraît satisfaisant.

Dans le même ordre d'idée, il est émis le souhait de rencontrer un responsable SNCF pour évoquer les entretiens de voies et en particulier celle rue de l'Aunoy où il a été posé un panneau interdisant le passage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt trois heures trente.